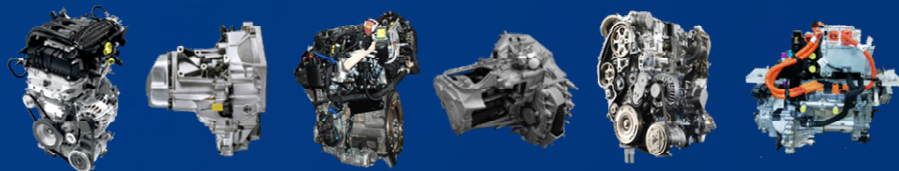


STELLANTIS



Affiches S.09 L'Essentiel de l'Actualité

**Toutes les affiches sont à apposer
impérativement
sur les panneaux d'affichage prévus à cet effet
dans les UEP.**

**Les affiches doivent être renouvelées chaque
semaine.**

NOTE INTERNE

Réf : BL/FR – 004

EXPÉDITEUR _____ Tremery, le 28 janvier 2022

Tél. : 0387400062

e-Mail : bertrand.leconte@stellantis.com

DESTINATAIRE(S) _____

Sce COM

OBJET : Mouvements TAM

A compter du 28/02/2022



Pascal MANGIN, actuellement Responsable d'Unité à l'assemblage zone automatisée EB, prendra la fonction de Responsable d'Unité des équipes de nuit EB assemblage et usinage des ateliers T5C11, T5C12, T5C13, T5C15, T5C16 équipe C créée GDH 178 au sein de la ligne de flux EB.
Il sera hiérarchiquement rattaché à **Rokino GISONNA**.



Patrick DI VINCENZO, actuellement Responsable d'Unité zone automatisée à l'assemblage EB T5C13181 équipe B, prendra le poste de Responsable d'Unité des zones automatisées de l'assemblage en équipe A T5C13177 en remplacement de **Pascal MANGIN** au sein de la ligne de flux EB.
Il sera hiérarchiquement rattaché à **Rokino GISONNA**.

A compter du 07/03/2022



Christophe FRANCAIS, actuellement Responsable d'Unité à l'usinage REML sur le site de METZ, prendra la fonction de Responsable d'Unité au sein du service ASML équipe A en remplacement de Jérôme POILPRET.
Il sera hiérarchiquement rattaché à José CALVENTE.



Laure VIX, actuellement Responsable d'Unité à l'assemblage DW équipe B, prendra le poste de Responsable d'Unité des zones automatisées de l'assemblage en équipe B T5C13181 en remplacement de **Patrick DI VINCENZO** au sein de la ligne de flux EB. Elle sera hiérarchiquement rattaché à **Rokino GISONNA**.

Mathieu NICOLAS
Responsable Ligne de Flux DV-DW
Diesel Engines Production Manager in Trémery Plan

EE/CPWC/PPTM/DV-DW

Destinataires : Ligne managériale DV-DW, Qualité, UTEE, CPL, RSH, GEI

Copie : Equipe DIR PPTM

Trémery, le 28 février 2022

Objet : Evolution de l'organisation à l'assemblage DW

A compter du 7 mars 2022 :

Evolution de l'organisation de l'assemblage DW :

Equipe A :

- **Nicolas BELFIS** reste Responsable d'Unité des lignes automatiques (carters et culasses) en équipe A
- **Amélie VELTER** est nommée Responsable d'Unité des lignes manuelles de l'assemblage DW (Poly 1, Poly2 et Logistique) en équipe A

Equipe B :

- **Grégory GEIB** reste Responsable d'Unité des carters en équipe B ;
- **Stephane JUNG** est nommé Responsable d'Unité des culasses en équipe B ;
 - A noter que le module 10 de l'actuelle ligne 2.2 intègre la ligne culasses
- **Olivier MUSIALOWSKI** est nommé Responsable d'Unité de la ligne poly 1 en équipe B ;
 - A noter que la ligne poly1 intègre les modules 12 et 13 de l'actuelle ligne 2.2
- **Thierry HUMBERT** est nommé Responsable d'Unité de la ligne poly 2 en équipe B ;
 - A noter que le module de la zone volant de l'actuelle poly 1 intègre la ligne poly 2
- **Joseph FORTES** reste Responsable d'Unité la logistique interne de l'assemblage DW en équipe B.

Mathieu NICOLAS
Responsable Ligne de Flux DV-DW

NOTE INTERNE

Trémery, le 22 février 2022

EXPÉDITEUR

From : Marc Bauden

e-Mail : marc.bauden@stellantis.com

DESTINATAIRE(S)

EQUIPE DE DIRECTION

E.C. : Aurore Gouttebel - José Calvente - Bertrand Leconte - Chrystelle Bouvet - Rémi Girardon

OBJET : note de nomination et d'organisation MA/ML

A compter du 1er mars 2022,

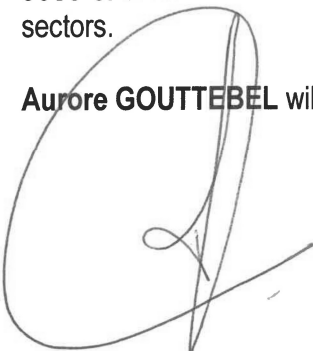
José CALVENTE assurera la fonction de Responsable de Groupe Usinage Acier ML, regroupant les actuels secteurs ASML et REML. Il est rattaché à Jean- François Lénéet.

Aurore GOUTTEBEL rejoint la JV e-Transmission, qui précisera ses fonctions.

Effective from March 1st 2022,

José CALVENTE will take the responsibility of machining sectors for MA and ML line, included ASML and REML sectors.

Aurore GOUTTEBEL will join JVe-Transmission. Her functions will be specified.



Marc Bauden
Directeur du Pôle Industriel Trémery-Metz

Permanence Mutuelle TRÉMERY

Mercredi 9 Mars
Mercredi 23 Mars

En raison des consignes sanitaires,
merci de prendre rendez-vous

**En dehors des permanences sur le site, je
suis joignable de 8h à 16h**

Pour me contacter :

01.47.83.10.81

ou mail : amandine.pizzinat@aon.com

8H– 12H00 / 12H45 - 16h

Rendez-vous à côté de l'infirmierie



Permanence Mutuelle METZ

Mardi 8 mars
Mardi 22 mars

En raison des consignes sanitaires,
merci de prendre rendez-vous

**En dehors des permanences sur le site, je
suis joignable de 8h à 16h**

Pour me contacter :

01.47.83.10.81

ou mail : amandine.pizzinat@aon.com

8h30 – 12H00 / 12H45 - 16h30
Rendez-vous à côté de l'infirmierie



Autres mesures

Congé hospitalisation

1 jour rémunéré à 100% en cas d'hospitalisation de l'enfant.



1 jour rémunéré à 100% + 4 jours à 50% pour l'enfant âgé de moins de 14 ans (sans condition d'âge pour l'enfant en situation de handicap).

Les congés sont pris par journées entières non fractionnables et non attenantes entre elles (exception faite si l'enfant a moins de 3 ans où 2 jours peuvent être accolés).

(sauf dispositions conventionnelles locales particulières)

Un congé supplémentaire de 2 jours peut être accordé à l'annonce d'un handicap ou d'une pathologie chronique chez l'enfant



Un parent dont l'enfant est gravement malade ou handicapé et pour lequel une présence soutenue est nécessaire, peut, sous certaines conditions, bénéficier du Fonds de Solidarité Stellantis.



Un parent dont l'enfant est gravement malade et pour lequel une présence soutenue est nécessaire peut, sous certaines conditions, interrompre son activité pour rester auprès de son enfant.

Le congé est de 22 jours par mois sur 3 ans maximum. Une allocation peut être versée par la CAF.

Vous pouvez également consulter la *brochure*

« *Mon enfant a un problème de santé... quels sont mes droits ?* » disponible auprès des assistantes sociales du travail et sur le Portail Groupe

Pour accéder au portail « *Mon service social du travail* », rendez-vous sur *Live'In / Ressources Humaines / Mon quotidien RH*



Accueil d'un enfant

**Informations
au père ou
second parent**

Congés au 1^{er} juillet 2021

NAISSANCE

3 jours ouvrables obligatoires lors de la naissance de l'enfant ou à compter du 1^{er} jour ouvrable qui suit.



25 jours calendaires ou 32 jours en cas de naissances multiples :

- 4 jours calendaires obligatoires à la naissance.
- le solde dans les 6 mois qui suivent la naissance.

PATERNITÉ

Ce congé peut être fractionné en 2 périodes de 5 jours minimum.



Le parent salarié ayant au moins 1 an d'ancienneté peut bénéficier d'un congé parental d'éducation à temps plein ou à temps partiel (avec un minimum de 16h/semaine).

PARENTAL D'ÉDUCATION



Le parent salarié peut bénéficier d'un congé d'adoption qui varie en fonction du nombre d'enfant(s) adopté(s). Ce congé peut être réparti entre les deux parents.

ADOPTION



Absences

EXAMEN PRÉNATAL OBLIGATOIRE

Le salarié marié, pacsé ou vivant maritalement avec la femme enceinte bénéficie d'une autorisation d'absence pour se rendre à 3 examens médicaux obligatoires au maximum.

Chèques CESU

CESU "Maternité" Malakoff Humanis

Chéquier de 150€ destiné à participer au règlement d'une facture d'un prestataire de services ou à la rémunération d'un salarié à domicile.

Le salarié doit être non imposable pour le 1^{er} enfant et pour les enfants suivants le Revenu Brut Global sur l'avis d'imposition doit être inférieur ou égal à 25 500€ par part fiscale.

Réactivité suite anomalie d'un moyen de contrôle

- **Si je détecte une anomalie sur mon poste de contrôle en bord de ligne, je dois avertir mon RU et/ou mon moniteur qui contactera la métrologie
=> Appel téléphonique + bon COMPAS.**

Le bon COMPAS doit être renseigné de la manière suivante :

	Site de Trémery	Site de METZ
Groupe gestionnaire	M5Q	CEN
Poste de travail	Q5A1ME (mécanique) Q5A1EL (électrique)	MU16

→ **Pourquoi :**

Un poste de contrôle en mauvais état de fonctionnement entraîne une mauvaise qualité de mesure pouvant avoir un impact jusqu'au client final.

C'EST L'UTILISATEUR DU MOYEN DE CONTRÔLE QUI EST RESPONSABLE DE SON BON ETAT DE FONCTIONNEMENT.

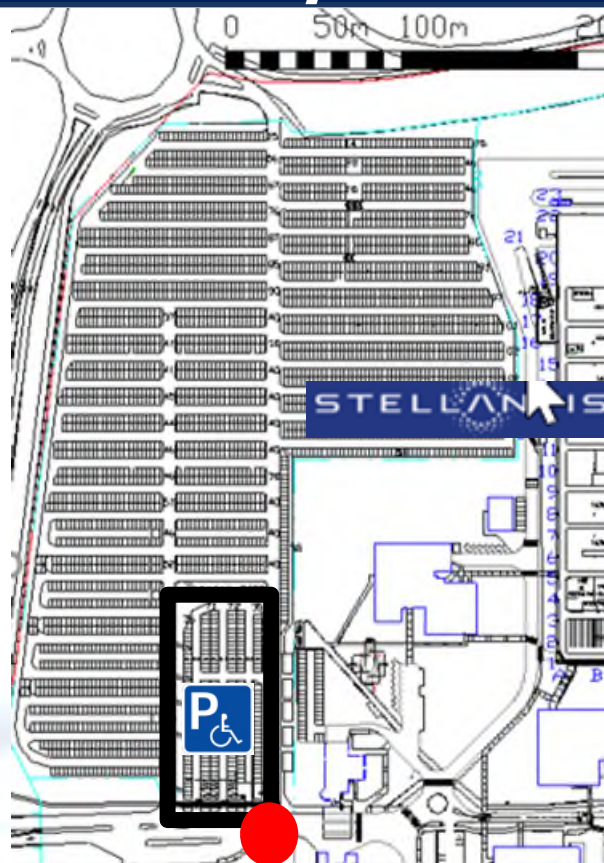


**Penser Client,
agir Qualité !**

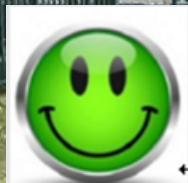
Plan de circulation

Entrée du site de Trémery

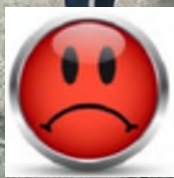
Pour faire suite à la remise en fonction de la barrière accès parking PMR.



Respectez les voies de circulation piétonnes sur le parking comme dans l'usine.



Allée piétonne



Allée vélos et motocycles

INFORMATION
CORONAVIRUS

Sur le parking et jusqu'à votre véhicule, le port du masque est obligatoire. Ne le jetez pas sur la chaussée.

LES RISQUES DE CHUTES ET DE GLISSADES DE PLAIN-PIED

Ce risque est présent constamment dans de nombreux endroits, notamment sur :

Les voies de circulation externes:

- Les fissures



- Les joints de dilatation



Les allées piétonnes



Les tapis



Les lacets défaits



Les passerelles



Les estrades



5S non fait



Nous devons être :



Réactif: en réagissant sans délai face à toute anomalie sécurité notamment en signalant les problèmes à la hiérarchie.

5S : Je suis acteur du tri de l'ordre et de la propreté.



Vigilant: en se méfiant de la routine, en contrôlant et respectant les dispositifs de sécurité en place.



Exemplaire: en respectant les consignes de sécurité (*IPS010 : Règles de circulation sur le Pôle Trémery-Metz*) et en portant les E.P.I. adaptés.

INFORMATION
CORONAVIRUS

POSTES DE TRAVAIL & ENGINS LOGISTIQUES :
Je désinfecte à la prise de poste en début d'équipe et au changement de poste ou intervention d'une autre personne.



NETTOYEZ ET DÉSINFECTEZ
VOTRE ENVIRONNEMENT ET
VOS OUTILS DE TRAVAIL

Rappel sur la gestion des rebuts de pièces auto

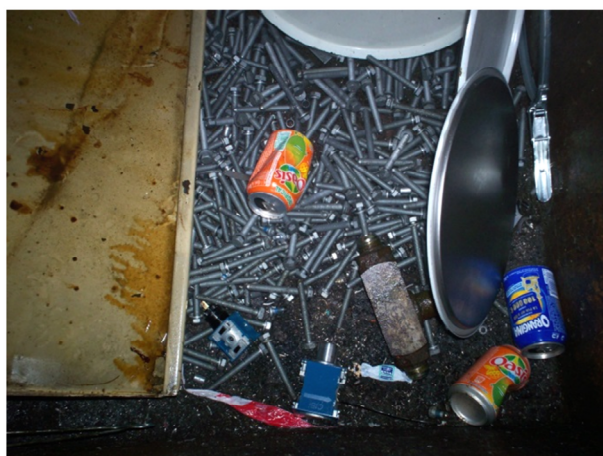
Un composant boîte ou moteur ne doit pas être mis dans une déchèterie.



Exemple d'un grillagé d'arbres à cames en zone déchets



Exemple de vis dans une benne à ferraille



Toutes les pièces auto sont à déposer en zone expertise